

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES  
**VILLE DE MAUBEUGE**

**SEANCE DU 18 OCTOBRE 2016 : DELIBERATION N° 138**

**Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées**

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 10 OCTOBRE 2016**

**L'an deux mille SEIZE, le DIX-HUIT OCTOBRE à 18 h 30**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

**Nombre de conseillers en exercice : 39**

**PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J.WASTERLAIN - F.TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - M-P.ROPITAL - F.FEKIH - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.A.DE BEJARRY**

**EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR :**

**Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)**

**Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY)**

**Corine DEMOUSTIER (à Arnaud DECAGNY)**

**Naëlle TAJDIRT (à Jean-Pierre COULON)**

**Francis TRINCARETTO (à Nathalie MONTFORT)**

**EXCUSE(E)S :**

**Corinne DEROO (en retard - arrivée à partir de la question n° 3)**

**Xavier DUBOIS**

**Louis-Armand DE BEJARRY**

**ABSENT(E)S :**

**Justine WASTERLAIN**

**Abdelhakim NEZZARI**

**Jean-Yves HERBEUVAL**

**Maryse GABET**

**A partir de la question n° 3 :**

**Marie-Pierre ROPITAL / Christophe DI POMPEO / Sylvie ZATAR / Nathalie MONTFORT / Fatiha FEKIH**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Frédéric LEFEBVRE**

**OBJET N° 5 : Remplacement d'un Conseiller municipal démissionnaire au sein de la Commission Municipale « Finances, Travaux et Environnement »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles :

- L.2121-4 relatif à la démission d'un membre du Conseil Municipal,
- L.2121-21 relatif aux modalités de vote pour les nominations,
- L.2121-22 relatif aux Commissions Municipales,
- L.2122-15 relatif à la démission d'un Adjoint au maire,

Vu l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille, n°00MA00631, Ville de Nice, en date du 31 décembre 2003, relatif à la composition des Commissions Municipales,

Vu la délibération n° 3 en date du 18 avril 2014 portant création, fixation du nombre de conseillers et désignation des membres composant les Commissions municipales,

Vu la délibération n°204 en date du 20 janvier 2015, portant remplacement d'un Conseiller municipal, au sein de la Commission Municipale «Finances, Travaux et Environnement»,

Vu le courrier de Monsieur Abdelhakim NEZZARI en date du 11 décembre 2015 informant de sa décision de quitter le groupe « Maubeuge un avenir ensemble» afin de siéger parmi les Elus « non-inscrits » au sein du Conseil Municipal.

Vu le courrier de Monsieur Mehdi GAMRA en date du 04 juillet 2016 notifié à la Ville le 18, informant de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseiller Municipal de Maubeuge et par la même d'Adjoint au Maire,

Vu le courrier de la Sous-Préfecture d'Avesnes-sur-Helpe notifié à la Ville le 23 septembre, acceptant la démission de Monsieur GAMRA, en sa qualité de deuxième Adjoint au Maire de Maubeuge et de son mandat de conseiller municipal,

Vu le courrier de la Ville de Maubeuge daté du 23 septembre, notifié à Monsieur GAMRA et l'informant de l'acceptation de sa démission par le Préfet, sous pli recommandé avec accusé réception daté du 28 septembre,

Vu la signature apposée par Monsieur Mehdi GAMRA en date du 28 septembre 2016 sur le document intitulé « Acceptation d'une démission d'Adjoint au Maire »,

Considérant que Monsieur Mehdi GAMRA, par délibération n° 3 en date du 18 avril 2014, avait été désigné membre de la Commission Municipale « Finances, Travaux et Environnement ».

Que la démission prend effet à compter du jour où son acceptation par le Préfet est portée à la connaissance du démissionnaire.

Qu'en l'espèce, la démission de Monsieur GAMRA ayant pris effet au 28 septembre 2016, celui-ci ne siège plus au sein de ladite Commission.

Considérant, en outre, que l'arrêt précité de la Cour Administrative d'Appel, confirmé, souligne : « le Conseil Municipal peut créer des Commissions à tout moment, y compris plusieurs

années après les élections, alors que sa composition a pu varier au gré des ralliements ou de la constitution de nouveaux groupes d'élus.

Qu'il résulte de ces dispositions qu'afin d'assurer l'expression pluraliste des élus, la composition des différentes Commissions doit refléter celle de l'Assemblée Communale, telle qu'elle se présente à la date à laquelle la Commission a été formée. »

Considérant le fait que la représentation des diverses tendances d'opinion au sein de l'Assemblée Délibérante qui a été modifiée en cours de mandat est sans effet sur la composition nouvelle des commissions.

**Qu'au vu des informations précédentes, ne peuvent uniquement candidater que les membres appartenant au Groupe « Maubeuge un avenir ensemble », tel qu'il était composé à la date du 18 avril 2014, date de création de la Commission Municipale «Finances, Travaux et Environnement».**

**Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal de :**

- Désigner **Monsieur Yves ZUMSTEIN** en remplacement de Monsieur Mehdi GAMRA au sein de la Commission Municipale «Finances, Travaux et Environnement».

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité,**

- **Désigne Monsieur Yves ZUMSTEIN** en remplacement de Monsieur Mehdi GAMRA au sein de la Commission Municipale «Finances, Travaux et Environnement».

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.**

**Pour le Maire de Maubeuge empêché,**

**Le Premier Adjoint,**



**Jean-Pierre COULON**



**Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées**

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎ 03.27.53.43.37

Réf. : CL/JR/VD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**Date de la convocation : 12 janvier**

**L'an deux mille quinze, le vingt janvier à 18 h**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.**

**Nombre de conseillers en exercice : 39**

**PRESENTS :** A. DECAGNY - J.P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J.Y.HERBEUVAL - C.SAUAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

**EXCUSES ayant donné pouvoir :** Y. ZUMSTEIN (à A. DECAGNY) - C. DEMOUSTIER (à R. PILATO) - A. PIEGAY (à M-C. MORETTI) - F. LEFEBVRE (à P. NESEN) - B. MORIAME (à C. DEROO) 32,  
(arrivée à la question n° 1)- N. TAJDIRT (à P. MATAGNE) (arrivée pendant la question n° 1)

**EXCUSES :**

**ABSENT(S) :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Xavier DUBOIS

**OBJET N° 3 : Remplacement d'un Conseiller Municipal démissionnaire d'office, au sein de la Commission Municipale « Finances, Travaux et Environnement »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-22,

Vu l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille, n°00MA00631, Ville de Nice, en date du 31 décembre 2003,

Vu le jugement n°1404822 du Tribunal Administratif de Lille en date du 16 octobre 2014,

Vu la délibération n° 3 en date du 18 avril 2014 portant création, fixation du nombre de conseillers et désignation des membres composant les Commissions municipales,

Vu le courrier des Élus du Collectif « Maubeuge pour tous » en date du 2 décembre 2014 informant de la décision de siéger au sein du Conseil Municipal en tant que « non-inscrits ».

Considérant que, par jugement du Tribunal Administratif de Lille, Monsieur Rémi PAUVROS, a été déclaré inéligible pour une période d'un an aux fonctions de Conseiller municipal communautaire à compter du caractère définitif du jugement, et démissionnaire de son mandat de Conseiller municipal de Maubeuge et de son mandat de Conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val-de-Sambre.

Considérant que Monsieur PAUVROS, par délibération n° 3 en date du 18 avril 2014, avait été désigné membre la Commission Municipale « *Finances, Travaux et Environnement* ».

Considérant que Madame Christine SAVAUX et Monsieur Xavier DUBOIS ont informé Monsieur le Maire de leur décision de siéger au sein du Conseil Municipal non plus en qualité de membres du Groupe « Maubeuge Toujours » mais en qualité de « non-inscrits »

Considérant en effet que l'arrêt précité souligne : « *le Conseil Municipal peut créer des Commissions à tout moment, y compris plusieurs années après les élections, alors que sa composition a pu varier au gré des ralliements ou de la constitution de nouveaux groupes d'élus.*

*Qu'il résulte de ces dispositions qu'afin d'assurer l'expression pluraliste des élus, la composition des différentes Commissions doit refléter celle de l'Assemblée Communale, telle qu'elle se présente à la date à laquelle la Commission a été formée. »*

Considérant que le fait que la représentation des diverses tendances d'opinion au sein de l'Assemblée Délibérante a été modifiée en cours de mandat est sans effet sur la composition des commissions.

**Qu'au vu des informations précédentes, ne peuvent uniquement candidater que les membres appartenant au Groupe « Maubeuge Toujours », tel qu'il était composé à la date du 18 avril 2014.**

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Désigner Monsieur Jean-Yves HERBEUVAL en remplacement de Monsieur Rémi PAUVROS.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité,**

- **Désigne** Monsieur Jean-Yves HERBEUVAL en remplacement de Monsieur Rémi PAUVROS.

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire de Maubeuge,**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées**  
Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX  
☎ : 03.27.53.75.32  
Réf. : **VSF / JR-IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3 <sup>ème</sup> :
Services Extérieurs :

**Date de la convocation : 11 avril 2014**

**L'an deux mille quatorze**

**Le dix-huit avril à 18 h 30**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,  
sur la convocation de et sous la présidence de**

**Monsieur Arnaud DECAGNY - Maire de MAUBEUGE ;**

**Nombre de conseillers en exercice : 39**

**PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY**

**EXCUSES ayant donné pouvoir :**

**EXCUSES :** -

**ABSENTS :** -

**Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT**

**OBJET N° 1 : Commissions Municipales, Commissions du règlement Intérieur : création, fixation du nombre de conseillers dans chaque commission et désignation des membres composant les commissions**

Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal peut former des commissions permanentes, ou temporaires, chargées d'étudier les questions soumises au conseil, dont le nombre varie selon les Communes et en fonction de leurs besoins.

Lors de leur première réunion convoquée par le Maire, qui en est président de droit, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des différentes commissions, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. La Loi ne fixe pas de méthode pour la répartition des sièges de chaque commission. Le conseil doit rechercher la pondération politique qui reflète le plus fidèlement sa composition.

Il est proposé de créer, outre la commission des *Finances, Travaux et Environnement*, 4 commissions de 10 membres :

- *Affaires sociales, Handicap, Personnes âgées, Logement*
- *Urbanisme, Tranquillité publique, Foires et Marchés, Commerce*
- *Démocratie participative, Centres sociaux, Fêtes, Sports*
- *Culture, Education, Petite Enfance, Jeunesse, Tourisme*

Par ailleurs, vu l'article L. 2121 - 8, alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a également l'obligation d'adopter son règlement intérieur dans un délai de 6 mois à compter de son installation.

Ce règlement, subordonné aux lois et règlements existants, vise notamment à préciser les conditions :

- de l'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire,
- de l'organisation et du fonctionnement des commissions municipales,
- de la présentation, de l'examen et de la fréquence des questions orales,
- de l'expression des conseillers dans le bulletin d'informations générales sur les réalisations et la gestion du Conseil Municipal

Aussi, il est proposé au conseil municipal de créer une commission pour l'élaboration du Règlement Intérieur de notre Assemblée. Cette commission pourrait être composée de 10 membres, suivant le principe de la représentation proportionnelle des groupes de l'Assemblée, et présidée par le Maire ou son représentant.

Il est donc proposé au Conseil Municipal ce qui suit :

L'Assemblée Communale se doit également de désigner parmi ses membres, celles et ceux qui siégeront dans telle ou telle commission.

### **Le Conseil Municipal :**

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

- **Déclare élus les conseillers ci-dessous désignés selon le procès-verbal ci-joint.**

**Commission Finances, travaux et environnement :****Vote :**

- **29 bulletins Maubeuge un avenir ensemble**
- **8 bulletins Maubeuge Toujours**
- **2 bulletins Maubeuge Bleu Marine**

<b>1</b>	<b>MORETTI Marie-Christine</b>
<b>2</b>	<b>DANNEELS Marc</b>
<b>3</b>	<b>DEMUYNCK Christian</b>
<b>4</b>	<b>MICHAUX Jocelyne</b>
<b>5</b>	<b>GAMRA Mehdi</b>
<b>6</b>	<b>COULON Jean-Pierre</b>
<b>7</b>	<b>LEBLANC Nicolas</b>
<b>8</b>	<b>PAUVROS Rémi</b>
<b>9</b>	<b>DI POMPEO Christophe</b>
<b>10</b>	<b>DE BEJARRY Louis-Armand</b>

**Commission Affaires sociales, handicap, personnes âgées, logement :****Vote :**

- **29 bulletins Maubeuge un avenir ensemble**
- **8 bulletins Maubeuge Toujours**
- **2 bulletins Maubeuge Bleu Marine**

<b>1</b>	<b>LALY Marie-Charles</b>
<b>2</b>	<b>PAQUE Jeannine</b>
<b>3</b>	<b>MATAGNE Pascaline</b>
<b>4</b>	<b>SERHANI Samia</b>
<b>5</b>	<b>PILATO Robert</b>
<b>6</b>	<b>MICHAUX Jocelyne</b>
<b>7</b>	<b>CAMBRELENG Guy</b>
<b>8</b>	<b>ZATAR Sylvie</b>
<b>9</b>	<b>DUBOIS Xavier</b>
<b>10</b>	<b>GABET Maryse</b>



**Commission Urbanisme, tranquillité publique, foires et marchés, commerce, circulation et stationnement :****Vote :**

- 29 bulletins Maubeuge un avenir ensemble
- 8 bulletins Maubeuge Toujours
- 2 bulletins blancs

1	COULON Jean-Pierre
2	DEROO Corinne
3	DEMOUSTIER Corine
4	DEJARDIN Denis
5	REFFAS Naguib
6	NESEN Pascal
7	DANNEELS Marc
8	ZUMSTEIN Yves
9	MONTFORT Nathalie
10	ROPITAL Marie-Pierre

**Commission Démocratie participative, centres sociaux, fêtes, sports :****Vote :**

- 29 bulletins Maubeuge un avenir ensemble
- 8 bulletins Maubeuge Toujours
- 2 bulletins blancs

1	DEROO Corinne
2	NEZZARI Abdelhakim
3	COULON Jean-Pierre
4	GAMRA Mehdi
5	LALY Marie-Charles
6	PIEGAY André
7	ZUMSTEIN Yves
8	LEFEBVRE Frédéric
9	SAVAUX Christine
10	MONTFORT Nathalie

**Commission Culture, éducation, petite enfance, jeunesse, tourisme :****Vote :**

- 29 bulletins Maubeuge un avenir ensemble
- 8 bulletins Maubeuge Toujours
- 2 bulletins blancs

<b>1</b>	<b>GOMES Nathalie</b>
<b>2</b>	<b>GRAS Michèle</b>
<b>3</b>	<b>MORIAME Bernadette</b>
<b>4</b>	<b>LEFEBVRE Frédéric</b>
<b>5</b>	<b>LOCCIOLO Stéphanie</b>
<b>6</b>	<b>TAJDIRT Naëlle</b>
<b>7</b>	<b>CORDIER Sophie</b>
<b>8</b>	<b>SERHANI Samia</b>
<b>9</b>	<b>HERBEUVAL Jean-Yves</b>
<b>10</b>	<b>SAVAUX Christine</b>

**Commission du Règlement Intérieur :****Vote :**

- 29 bulletins Maubeuge un avenir ensemble
- 8 bulletins Maubeuge Toujours
- 2 bulletins Maubeuge Bleu Marine

<b>1</b>	<b>LEBLANC Nicolas</b>
<b>2</b>	<b>COULON Jean-Pierre</b>
<b>3</b>	<b>DEROO Corinne</b>
<b>4</b>	<b>DEJARDIN Denis</b>
<b>5</b>	<b>MORETTI Marie-Christine</b>
<b>6</b>	<b>ZUMSTEIN Yves</b>
<b>7</b>	<b>DEMUYNCK Christian</b>
<b>8</b>	<b>HERBEUVAL Jean-Yves</b>
<b>9</b>	<b>DUBOIS Xavier</b>
<b>10</b>	<b>DE BEJARRY Louis-Armand</b>

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Arnaud DECAGNY

